



Le parc de Bercy à Paris

# ENTRE URBANITÉ ET RURALITÉ

## LA MÉDIATION PAYSAGISTE

Qu'est-ce que le paysage? Sans doute rien d'autre que le devenir de toute chose dans un univers réduit à la pure visibilité<sup>1</sup>. Il y a quelques années, Claude Eveno, urbaniste et éditeur, exprimait à la fois sa fascination et son agacement pour les pratiques paysagistes et leur succès. Suffisait-il de vouloir transposer de belles images dans la réalité matérielle pour «régler» l'incohérence des villes et réduire la pollution? Suffisait-il d'apporter arbres, pelouses et eaux au citadin pour améliorer les conditions de vie urbaine? La ville sans arbres était-elle irrémédiablement une ville sans âme? Il constatait l'inexistence d'un appareil critique pour évaluer l'action paysagiste et préconisait de «cerner l'objet, non par sommation des analyses techniques, mais par cumul des subjectivités vigilantes face au danger d'une absence de la critique»<sup>2</sup>.

Claude Eveno déplorait «la froideur et la morbidité» du parc André Citroën, mais ne contestait pas beauté et grandeur au lieu. Pour lui, dans ce jardin, rien du voyage initiatique des jardins anglo-saxons, mais une «mise en exposition du savoir paysagiste contemporain». Presque rien à sauver non plus dans le jardin de Belleville où, «dans l'ordre du crime, l'urbanisme a trouvé son complice, le paysage». Humeur isolée d'un déçu des jardins modernes qui préfère le charme chaleureux du parc Monceau? Sans doute. Mais Robert Schäfer, rédacteur en chef de la revue européenne de paysage *Topos*, après avoir souligné les mérites du jardin de l'Atlantique, construit au-dessus de la gare Montparnasse, n'ajoute-t-il pas que «cette exposition de jardin sur dalle est plus convaincante par sa perfection artisanale [...] qu'en tant qu'œuvre originale d'un art du jardin»<sup>3</sup>?

On savait déjà que les paysagistes – «ambulanciers de l'urbanisme moderne»<sup>4</sup> – étaient souvent appelés trop tard et que ces pratiques étaient désormais de plus en plus abandonnées au profit d'une intervention précoce des professionnels du paysage. Mais on se souciait moins des limites de leur art, tant étaient évidentes leurs capacités à requalifier le cadre de vie des citadins, à fabriquer correctement la ville, là où les pratiques architecturales, urbanistiques et environnementalistes devenaient défailtantes ; là aussi où la nature des espaces verts restait un accessoire urbain consternant.

Ce qu'on sait moins, c'est que les pratiques paysagistes d'aujourd'hui sont le résultat, en France, d'une longue

construction de trente années, qui a abouti à la réinvention d'une profession comme actrice à part entière de la construction urbaine. Ce rôle lui avait été longtemps refusé par l'architecture et l'urbanisme qui l'avaient cantonnée à la décoration et à l'hygiénisme urbains.

Nous montrerons comment la culture paysagiste française a trouvé, à côté de ses missions traditionnelles – le décor de l'espace public urbain – une nouvelle opportunité, celle de participer à la refondation d'un art urbain. L'outil essentiel en a été le projet de paysage en tant que processus de maîtrise du devenir spatial et social d'un territoire ; utopie déroutante, mais suffisamment réaliste pour avoir produit des résultats concrets.

## L'irrésistible ascension des paysagistes

A la fin des années soixante-dix, l'effectif des paysagistes français formés dans deux écoles à Versailles et à Angers ne dépassait pas 400 diplômés<sup>5</sup>. Presque tous issus du berceau versaillais – la section du paysage et de l'art des jardins de l'École nationale supérieure d'horticulture – depuis 1945, ils s'inscrivaient dans une tradition horticole qu'avait instaurée l'architecte-paysagiste Édouard André depuis la fin du XIXe siècle. Cent ans après, mais en à peine vingt ans, leur effectif a presque quadruplé. Ce phénomène peut être attribué à deux évolutions : l'accroissement de la commande publique de paysage et l'apparition de quatre nouvelles écoles<sup>6</sup>. En 1999 s'étaient ajoutées, aux écoles de Versailles et d'Angers, l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux, l'École supérieure d'architecture des jardins de Paris, l'École supérieure de la nature et du paysage de Blois et récemment celle de Grasse ; sans compter la formation doctorale «Jardins, paysages, territoires» de

1. Eveno C., «Humeurs». *Pages paysages* n° 5, p. 104.

2. *Ibid.*

3. Schäfer R., «Jardin atlantique», *Pages paysages* n° 6, 1996/97.

4. D'après Marot S., «L'alternative du paysage», *Le Visiteur* n° 1, 1995, p. 63

5. En réalité beaucoup moins en activité réelle de paysagiste.

6. Sans compter la formation donnée au Centre national d'études et de recherches paysagères (CNERP) à Trappes près de Versailles de 1972 à 1978.

l'école d'architecture de Paris-La Villette depuis 1991. Ce développement rapide n'amène pas encore le dispositif de formation à la hauteur de ceux de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne<sup>7</sup>, mais est plus important que ceux de l'Italie ou de l'Espagne.

Cette évolution a été marquée par la lente professionnalisation du métier de paysagiste<sup>8</sup>. D'abord identifiés par les collectivités comme des « planteurs » d'espaces verts, grâce à leurs compétences horticoles, ils ont construit progressivement leur image d'architecte maître d'œuvre distincte de celle de l'ingénieur, du gestionnaire des parcs publics urbains et de l'entrepreneur. Depuis 1982, une Fédération française du paysage regroupe les professionnels du paysage autour de la défense de leurs intérêts. Elle se consacre en particulier à la définition des conditions à remplir pour exercer la profession, comme le fait, par exemple, le Landscape Institut de Londres.

Le succès des paysagistes n'est pas lié seulement à leur capacité d'auto-organisation qui fut longue à se mettre en place, faute d'effectif suffisant et de convergences d'idées dans des milieux fortement marqués par la culture de l'ingénierie (Ponts et Chaussées, travaux publics et horticulture en particulier). Ce sont les pouvoirs publics qui, confrontés à la demande sociale de qualité du cadre de vie, firent appel progressivement aux paysagistes et contribuèrent puissamment à construire la commande de paysage. Dès 1979, le ministère de l'environnement créa la Mission du paysage qui définit les grandes orientations des pratiques paysagistes ; elle fut relayée, à l'échelle départementale, par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), puis par les parcs naturels régionaux et les directions départementales de l'équipement (DDE), alors qu'étaient instaurées les politiques de concours pour choisir les concepteurs des projets de paysage comme ceux des parcs du Sausset, de la Villette ou des Tuileries à Paris. Ce processus de légitimation et de promotion des architectes-paysagistes connut son point d'orgue avec la création d'un grand prix et d'un trophée du paysage, qui reconnaissent aux professionnels du paysage une place explicite parmi les acteurs de l'aménagement, à côté des architectes, des urbanistes et des différentes catégories d'ingénieurs.

Parallèlement, les historiens commençaient à révéler la mémoire et à écrire l'histoire d'une profession qui semblait s'être arrêtée à la troisième République. La dernière décennie de ce siècle a connu une explosion de publications, tant en langue française qu'anglaise<sup>9</sup>.

## De la demande sociale à la commande publique

Analysée par les sociologues, la demande sociale de paysage apparaît comme un désir d'images et de pratiques de nature, comme de territoires pour la contem-

pler et pour fuir la ville. Mais cette inclination obéit à des motivations complexes. Dans la forêt de Fontainebleau, Bernard Kalaora<sup>10</sup> avait montré à la fin des années soixante-dix que le mobile de la sortie en forêt relevait plus de la distinction sociale que du besoin de vert, et que l'aménagement forestier répondait moins aux besoins de loisirs qu'aux reproductions des valeurs sociales, familiales, dans un cadre mythifié par les discours urbanophobes. Vingt ans après, il note le déplacement du goût du public vers une nature sauvage, équivoque, propice aux expériences extrêmes et authentiques, mais suffisamment « aménagée » pour en éliminer les risques mortels<sup>11</sup>. Parallèlement, Bertrand Hervieu et Jean Viard constatent le triomphe de l'urbanité – art de vivre ensemble – sous la forme du désir de paysage de campagne qui masque, pour presque deux Français sur trois, la réalité agricole du pays. Ils soulignent cependant que « si la campagne incarne beauté et liberté, la ville, elle, bien que lourde d'elle-même, reste un lieu de plaisirs et de loisirs et bien sûr de travail et de progrès »<sup>12</sup>.

Une des conséquences de l'attraction simultanée des villes et des lieux de paysage a été depuis vingt ans – à la campagne comme sur le littoral – le repeuplement des régions périurbaines et l'abandon relatif des centres des villes. Dans ce contexte, les responsables des collectivités ont été amenés à préciser, et parfois sous la pression d'associations de défense de l'environnement, des politiques urbaines d'environnement sous la forme de plan vert, de ceinture verte, de réseau vert ou de plan de paysage. Dans de nombreux cas, ces projets ont amené la participation des paysagistes à la création de nouveaux quartiers ou à leur requalification, du fait, soit d'extensions urbaines, soit de changements d'activités (arrêts d'activités industrielles ou ferroviaires par exemple). Dans d'autres cas, des parcs et des réseaux piétonniers ou cyclistes ont étendu l'espace public du loisir dans la ville. En faisant appel aux paysagistes, les élus leur confiaient des missions dont les contenus se sont construits empiriquement au regard des programmes et des sites à aménager, mais aussi en fonction de la culture des paysagistes et de l'idée qu'ils se faisaient de leurs missions.

7. Respectivement 10 et 12 écoles formant des paysagistes.

8. Dubost F., « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail* n° 4, 1983.

9. En France, les travaux d'historiens les plus importants sont ceux de Monique Mosser et Georges Teyssot, de Jean-Pierre Le Dantec et de Michel Baridon ; dans le champ géographique ceux de Augustin Berque et de Yves Luginbühl.

10. Kalaora B., *Le musée vert*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 291-292.

11. Kalaora B., *Au-delà de la nature l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 187-188.

12. Hervieu B. et Viard J., *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, l'Aube, 1996, p. 112.



Le jardin aquatique  
du parc de la plage  
bleue à Valenton  
(Val-de-Marne).

Contrairement aux scientifiques de l'écologie dont la culture est fondée sur le concept d'écosystème<sup>13</sup>, aux architectes attachés à la culture des objets, aux urbanistes et aux ingénieurs fidèles aux valeurs fonctionnalistes, le paysagiste s'inspire des valeurs esthétiques et symboliques du jardin qui fondent sa culture d'aménageur. Son projet professionnel s'attache autant à créer la matérialité spatiale des formes et des fonctions, qu'à suggérer l'imaginaire dont l'existence et la pertinence font qu'un lieu aménagé est reconnu ou non comme un lieu qualifié, s'inscrit au catalogue des œuvres artistiques ou sombre dans l'amère obscurité des espaces verts prosaïques.

## Une culture du jardin

« Expression des rapports étroits entre la circulation et la nature, lieu de délectation, propre à la méditation et à la rêverie, le jardin prend ainsi le sens cosmique d'une image idéalisée du monde, un paradis, au sens étymologique du terme, mais qui porte témoignage d'une culture, d'un style, d'une époque, éventuellement de l'originalité d'un créateur »<sup>14</sup>.

Pour comprendre les raisons qui font du jardin le fondement de la pensée paysagiste, il faut se souvenir que, quelles que soient les époques, il a symbolisé le cosmos de chaque culture, c'est-à-dire les valeurs qui ordonnent le rapport au monde : les mythes originels ou de la fertilité, religieux ou profanes, qui « donnent à voir en même temps qu'à penser, [...], plongent dans l'inconscient, dans le rêve et s'insinuent dans la

mémoire des hommes dès l'enfance »<sup>15</sup>. Parmi ces mythes, certains s'attachent à déclencher l'imaginaire propre aux rapports du ciel, du sol et des profondeurs ou bien du jour et de la nuit ; d'autres évoquent les raisons géométriques d'ordonner le monde, l'amour ou la mort. Philosophique, poétique, religieux, voire utilitaire, le jardin est – dans son principe – un monde fait pour les cinq sens et qui longtemps fut le privilège de ceux qui pouvaient le créer et l'entretenir.

S'il est devenu le principe générateur de l'art paysagiste, c'est en offrant les perspectives de la reconstitution de la dimension imaginaire et poétique qui manque à la ville moderne construite d'après les principes de la charte d'Athènes. Si les jardins, historiques ou modernes, connaissent un tel succès, c'est que, éternellement réinventés, ils font du public l'arbitre des doctrines esthétiques. Aussi est-il bon de se souvenir, comme le rappelle Michel Conan, que c'est le goût du pittoresque au XVIII<sup>e</sup> siècle qui consacra la prédominance de la contemplation visuelle, avec l'invention, puis la diffusion du tourisme au cours des deux siècles suivants<sup>16</sup>.

13. On consultera sur ce sujet, et dans une optique rurale, Burel F. et Baudry J., *Écologie du paysage, concepts, méthodes et applications*. Paris, Lavoisier, Tec et Doc, 1999.

14. « Article II de la charte de Florence de 1982 », in Baridon M., *Les jardins*, Paris, Robert Laffont, 1998.

15. Conan M., « Généalogie du paysage », *Le Débat*, n° 65, 1991, p. 41-42.

16. Bertho-Lavenir C., *La roue et le stylo, comment nous sommes devenus touristes*. Paris, Odile Jacob, 1999.

Non seulement le jardin occidental rend aussi justice aux autres sens – tactile, auditif et olfactif en particulier – mais il rappelle que le regard peut autant se soumettre au point de fuite de la perspective à la française, que devenir panoramique en cherchant « le plaisir de la surprise et du contraste », comme dans les jardins de « l'homme sensible », nés en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

En cherchant à fonder un art urbain paysagiste, les professionnels du paysage ne tentent pas seulement de renouer avec les gestes ordonnateurs du territoire d'André Le Nôtre et de ses successeurs, ils prennent en charge – comme médiateurs entre les pouvoirs publics et la société habitante – le rapport esthétique et symbolique des citadins à la ville vécue et pratiquée ; mais ils répondent aussi aux fonctionnalités que définissent les programmes d'aménagement. En confiant aux paysagistes des morceaux de ville – parcs, places, rues, avenues ou abords d'immeubles – les élus attendent, qu'aux équipements qu'ils programment, se substituent les jardins dont rêvent les habitants. Ils y parviennent, en principe, en pensant l'espace, à la fois comme territoire et comme lieu dynamiques.

## Du territoire au lieu

Beaucoup de paysagistes contemporains aiment rappeler la rupture qui a fondé leur nouveau rôle dans l'aménagement de la ville. L'idéologie de la table rase avait valorisé la rupture avec le passé – l'amnésie –



Parc de La Courneuve.

autant que la discontinuité avec l'ordre urbain classique. Dans l'esprit de Le Corbusier et de ses émules, le spectacle de l'espace vert devait suffire à fonder le rapport du citadin à la nature. On sait qu'il n'en fut rien et que cette utopie ne produisit que des territoires fragmentés et éclatés, voire chaotiques, en dépit des efforts des paysagistes pour conserver, parfois avec succès, des

références à l'art des jardins<sup>18</sup>, et des urbanistes pour invoquer les bienfaits de l'aération et de l'ensoleillement des espaces extérieurs.

Ce constat critique fonde – *a contrario* – la mission urbaine du paysagiste : retrouver la cohérence spatiale perdue, relier l'intelligible et le sensible, le fonctionnel et le poétique ; bref, renouer des relations entre habitants, site et paysage afin de retrouver l'urbanité perdue – « cet art de faire société ensemble, issu de la ville »<sup>19</sup>. La séduisante utopie qui motive les paysagistes prend naissance dans un idéal social d'urbanité où les liens spatiaux du territoire urbain offrent une promesse de liens sociaux ; où l'ouverture de l'espace public s'impose à l'enfermement des espaces privés ; où le croisement et la mixité prennent le pas sur la séparation des flux et le cloisonnement des zones ; où le débat public et démocratique mobilise des valeurs citoyennes.

Pour mettre en œuvre cet idéal d'urbanité, l'outil du projet de paysage mis en avant permet au concepteur de proposer une réponse spatiale et de la discuter avec les acteurs de l'aménagement eux-mêmes. Il anticipe le devenir du territoire pour infléchir les processus qui le produisent et pour l'amener à des états souhaitables évolutifs. Il définit des étapes qui jalonnent la mise en œuvre d'une politique partagée fédérant des compétences techniques et sociales complémentaires. À chaque étape, pratiquée par les usagers et médiatisée, la réalisation est évaluée par la société et quelquefois amendée. Parfois, elle constitue un noyau de qualité urbaine, à partir duquel naissent de nouveaux projets qui peuvent étendre le projet paysagiste à la commune entière, voire à plusieurs collectivités d'un district ou d'une communauté urbaine, comme à Lyon (Michel Corajoud), Rennes (Ronan Desormaux) ou Rochefort (Bernard Lassus).

Ces politiques paysagères territoriales s'appuient sur des lieux paysagistes où sont exaltés les idéaux d'urbanité. Ceux-ci s'appuient souvent sur les lieux de mémoire des villes que la modernité architecturale avait niés en les enterrant, comme les rivières et les fossés de drainage, ou en les oubliant comme le bâti ancien. Capitale, cette étape de re-connaissance du site s'attache à réinventer son imaginaire à partir des traces réelles ou reconstituées de son histoire. Elle définit un substrat paysager qui sera plus ou moins modifié en fonction du processus de projet et du parti adoptés. Cette succession d'opérations a été appelée analyse inventive par Bernard Lassus<sup>20</sup>. Toutefois, si d'anciens

17. Baridon M., op. cit. p. 802.

18. Blanchon B., « Les paysagistes en France depuis 1945. L'amorce d'une indiscipline ou la naissance d'une profession », in *Les espaces publics modernes* (V. Picon-Lefèbvre éd.), Paris, Le Moniteur, 1997.

19. Hervieu B. et Viart J., op. cit., p. 8.

20. Lassus B., in *Mouvances* (Berque A. et al., éd.), Paris, La Villette, 1999.

murs à pêches ont fondé à Montreuil un projet de reconquête territoriale formulé par Michel Corajoud<sup>21</sup>, c'est, à la Défense, sur une pente artificielle sans histoire qu'Alain Provost<sup>22</sup> a créé, il y a six ans, les vagues aquatiques et végétales du parc Diderot.

L'analyse plus fine des pratiques paysagistes urbaines montre que les partis d'aménagement présentent des références très variables : les uns de ruralité, les autres d'histoire ou de géographie, exotiques ou non, ou encore d'écologie, chacun revu à travers l'art des jardins ainsi réactualisé. Issus d'une vision utopique de la vie en ville, ils instaurent, souvent à partir d'un projet territorial, des lieux idéalement conçus pour répondre aux fonctions urbaines et au rêve d'une ville conviviale.

## Le parc public : un idéal d'urbanité

Au cours des vingt-cinq dernières années, trois nouveaux parcs – parmi des centaines d'autres – ont été construits en région parisienne : le parc Malraux (20 ha) de Jacques Sgard, de 1970 à 1981 ; le parc de la Courneuve de Albert Audias, Alain Provost et Gilbert Samel, de 400 ha, commencé en 1961 et qui n'est pas encore terminé, et le parc du Sausset (200 ha) de Claire et Michel Corajoud et Jacques Coulon qui a été réalisé de 1982 à 1995. Chacun à sa façon a répondu à la collectivité commanditaire en cherchant à créer un lieu public attractif pour ses usagers, en utilisant le savoir-faire de l'art des jardins : créer le sentiment d'unité du lieu en le composant pour qu'il soit perçu comme une entité distincte de son contexte, mais largement diversifiée pour y éviter la monotonie. Ces trois parcs connaissent une forte fréquentation et un franc succès, plutôt local à Nanterre et au Sausset, de niveau régional à la Courneuve (2 500 000 personnes par an).

Avec ses trois buttes, ses salles de verdure, son petit lac, son jardin botanique et ses jeux d'enfants, le parc André Malraux dans le quartier de la Défense suggère la figure de l'oasis de nature jardinée au milieu de la ville ; ouvert jour et nuit, comme le parc de la Villette, il n'est pas clos et ses limites floues établissent de réelles continuités entre le tissu urbain périphérique et le parc. Jacques Sgard a mis en scène les éléments de nature en empruntant certains modes de composition à Roberto Burle Marx et en cédant à la mode des buttes, très en vogue à l'époque ; non seulement parce que les matériaux étaient disponibles, mais aussi parce que les reliefs permettaient de reconstituer des paysages miniaturisés comme à la Courneuve<sup>23</sup>.

Comme à Nanterre, le parc de la Courneuve a succédé à des bidonvilles pour installer, de 1961 à 1970, le quatrième « poumon » de la région parisienne avec les bois de Boulogne, de Vincennes et le parc de Sceaux<sup>24</sup>. L'immense pelouse, dessinée par A. Audias pour la pro-

menade et les pique-niques populaires, a été complétée par le parc de G. Samel et A. Provost, alors que se multipliaient les cités-dortoirs et que surgissait la plus emblématique d'entre elles, la Cité des 4 000. « Composant cuvettes, vallons, belvédères, lacs, ruisseaux et cascades, les paysagistes ont réalisé, pendant vingt ans, le parc le plus important en région parisienne depuis le second Empire ; un lieu rassemblant des paysages de contes chinois, rêves de voyages impossibles »<sup>25</sup>. À partir de 1993, des expositions temporaires d'œuvres d'art – Art Grandeur Nature – s'y déroulent régulièrement sous forme de parcours et participent au succès popu-



Le parc André Malraux à Nanterre (Hauts de Seine).

laire du parc. L'immense théâtre vert se transforme alors en une myriade de paysages inattendus qui en font un inépuisable paradis poétique.

En revanche, deux fois plus petit que la Courneuve, le parc du Sausset, qui s'inscrit lui aussi dans un projet territorial de ceinture verte de Paris, a été fondé sur des références qui ne sont ni naturelles, ni exotiques, mais rurales. Installé sur les belles terres agricoles de la plaine de France, il rassemble une vaste forêt, un bocage et un petit marais au voisinage d'un grand bassin d'écrêtage de crue. « Michel Corajoud prend ici le relais du paysan [...] ; il admire la science instinctive avec laquelle, à force d'attention prêtée aux caractéristiques du sol, du relief, du climat, ils ont su tirer parti du coin de terre qui leur est échu et le mettre en valeur d'une manière à la fois efficace et esthétique »<sup>26</sup>. A la révérence agri-

21. Corajoud M., « Les racines de Montreuil-sous-Bois », *Pages paysages*, n° 5, p. 93, 1994-95.

22. Provost A., « Dans la pente », *Pages paysages*, n° 7, 1998-99, p. 132.

23. Vigny A., *J. Sgard, paysagiste et urbaniste*, Liège, Mardaga, 1995.

24. *France-Soir*, 12 mai 1967, in Vaillat S., *Parc de la Courneuve : la mesure humaine du paysage synthétique*. DEA de l'École d'architecture de Paris-la-Villette (EAPLV), 1999, p. 27.

25. Vaillat S., op. cit., p. 39.

26. Collot M., « Corajoud, architecte et jardinier de l'horizon », *Pages paysages*, n° 7, 1998-99, p. 164-165.

cole, s'ajoute le pacte écologique d'aménagement d'une zone humide, autre manière de gestion « harmonique » de la nature, adoptée par Gilbert Samel à la Courneuve. Art de la mise en relation et de l'emprunt à la mémoire collective, « le paysage devient ainsi paradoxalement une occasion et un modèle d'urbanité »<sup>27</sup>.

Ces trois parcs – auxquels d'autres pourraient s'ajouter – La Villette, Bercy ou Georges Brassens s'inscrivent dans une filiation historique et internationale : Central Park à New York, Hyde Park à Londres, le parc de la Tête d'or à Lyon ou le parc Montsouris à Paris. Jean-Claude Nicolas Forestier en donnait, en 1906, une définition toujours valable aujourd'hui : « Ils sont le lieu de promenade facile et rapprochée, ils concourent à l'embellissement de la ville autant qu'à son hygiène. Mais ils ne doivent pas être de pur ornement ; il est indispensable qu'ils présentent de grandes pelouses et des ombrages [...] pour le repos. Et les jeunes gens doivent y trouver de nombreux terrains de jeux »<sup>28</sup>. Lieux urbains par excellence, ils « naissent de la conjonction d'êtres qui prennent plaisir à se rencontrer ou à s'émerveiller des mêmes choses »<sup>29</sup> et d'un espace qui a été façonné par l'architecte-paysagiste pour rendre possibles ces pratiques sociales.

## Tisser la cohérence urbaine

Depuis les travaux de Adolphe Alphand et de Jean-Claude Nicolas Forestier en France, et ceux de Frédéric Law Olmsted aux États-Unis (Le Dantec, 1996), l'intervention du paysagiste dans l'aménagement de la ville occidentale va de soi : mails, promenades, *parkways*, plantations d'alignement, circulations piétonnes, cyclistes ou cavaliers représentent des moyens de façonner l'espace public pour lui attribuer des utilités, tout en le rendant attractif. Forestier disait des avenues-promenades « qu'elles sont des voies d'accès et de communication agréables. Elles permettent de ne jamais interrompre sa promenade. Elles peuvent contribuer à mettre en valeur les points de vue, les bords de rivière, les paysages intéressants et pittoresques »<sup>30</sup>. Quelques décennies plus tard, en dépit du projet de « villes vertes » de Le Corbusier, l'urbanisme des « grands ensembles » ne retrouva pas l'idéal d'une agglomération mise en scène<sup>31</sup> à partir de ses différents réseaux de circulation. Aussi la nouvelle génération des architectes-paysagistes français tente-t-elle depuis vingt ans de renouer avec les visions généreuses des pionniers du paysagisme urbain.

Trois exemples pris à Tours, Paris et Strasbourg témoignent de la volonté – que les paysagistes font partager aux élus – d'utiliser chaque projet comme moyen de fabriquer les liens qui manquent à l'unité du quartier ou de la ville entière, même si le maître d'ouvrage ne l'a pas initialement prévu dans sa commande.

À Tours, profitant de l'arrivée du TGV dans la ville, les élus avaient décidé de réorganiser la circulation

devant la gare en créant un grand parc de stationnement souterrain, un pôle tertiaire de bureaux et d'hôtels et un palais des Congrès dans le cadre d'une ZAC multi-sites. Un concours fut organisé que remporta l'architecte Jean Nouvel avec les paysagistes Yves Brunier et Isabelle Auricoste. Le projet, aujourd'hui réalisé, relie les différents éléments du quartier : « Dans l'axe diagonal tendu entre la gare et le centre des Congrès, une forme de verre en amande, tel un gros glaçon généreusement arrosé de jets bouillonnants, offre la fraîcheur et l'animation d'une fontaine [...]. Une longue allée de magnolias part de la gare en direction des grands magnolias du jardin de la préfecture en face »<sup>32</sup>. En outre, le calepinage de pavés en granit met en relation les parois du hall de la gare et du palais des Congrès, tandis que la trame orthogonale des plantations de *Lagerstroemia* associe les façades de la place de la gare.

On retrouve le même souci paysagiste de créer des liens urbains tout en tissant des successions de lieux dans la promenade plantée, réalisée dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à partir de 1988 par des architectes et des paysagistes dont Jacques Vergely et Philippe Mathieux. L'aménagement suit l'ancien tracé du chemin de fer qui reliait la Bastille à la Varenne-Saint-Maur et qui fut désaffecté en 1969. Il eut pour origine la construction de l'Opéra et le souci de la Mairie de Paris de mettre en valeur les quartiers est de la capitale. Sur une longueur de quatre kilomètres et demi, jalonné de viaducs, de tranchées, de chemins creux et de tunnels, le parcours constitue un parc linéaire qui rassemble quartiers anciens et modernes, traverse quatre jardins – Reuilly et Charles Péguy notamment – et offre une succession de vues panoramiques et de lieux de nature. Cet aménagement fait partie d'une politique publique urbaine qui, « en recousant les plaies laissées béantes par la voie de chemin de fer »<sup>33</sup>, installe à Paris un réseau vert de continuités : coulées, traits ou

27. Collot M., op. cit., p. 168.

28. Forestier J.C.N., *Grandes villes et systèmes de parcs*, cité par M. Baridon, op. cit. p. 1115.

29. Sansot P., *Jardins publics*, Paris, Payot, 1993, p. 124.

30. Forestier J.C., op. cit., in *Jardins et paysages*, (Le Dantec J.-P.), Larousse, 1996, p. 368.

31. Le thème des rapports de la scénographie et de la conception des espaces publics avait été abordé dans le colloque d'Arc-et-Senans de 1990 (*L'espace du public, les compétences du citoyen*, Paris, Éditions Recherches, 1991). M. Freydefont y rappelait justement que le théâtre, espace de la dramatisation, a été à la fois le laboratoire de l'usage de l'espace public et la métaphore irremplaçable de la vie sociale et de la ville (p. 145). Pour le paysagiste, c'est l'art des jardins qui fournit en général les modèles de la dramaturgie de l'espace.

32. Auricoste I., « Yves Brunier, narrateur », *Quaderns d'arquitectura i urbanisme*, n° 217, cité par Maurice C. et Tinson J., ENSP, mémoire d'analyse de projet, 1999.

33. *Le Figaro* du 15 mars 1995, cité par Pasquier P., ENSP, mémoire d'analyse de projet, 1999. Voir aussi Marot S., « Bastille-Vincennes, visite de la promenade plantée », *Le Visiteur* n° 2, 1996, p. 7-49.

promenades qui met en scène la capitale depuis l'espace public.

Enfin, à Strasbourg, en concevant l'aménagement du site du tramway, Alfred Peter put, au sein d'une communauté urbaine, mettre en œuvre une réelle politique de liens spatiaux. Dans des quartiers multiculturels fragilisés par le chômage, « l'objectif n'était pas de faire une jolie ville, mais de recréer un tissu dans lequel des gens, d'âges et de niveaux sociaux variés, puissent vivre ensemble »<sup>34</sup>. Aussi le projet, réalisé de 1991 à 94, a-t-il énoncé des règles simples de coexistence entre la ligne du tramway et son environnement : en ville, rappel des façades par un traitement de la plate-forme en granit rose des Indes, mais qui en est séparée par un dallage de béton gris ; en périphérie un traitement gazonné ; en outre des plantations de tilleuls ont affirmé le lien physique et fonctionnel entre les différents quartiers, mais ont fait parfois l'objet de négociations vives avec les habitants.

Dans ces trois cas, le projet paysagiste – en relation avec d'autres compétences – invente les formes d'un espace public pour, d'une part constituer l'identité visible de chaque lieu, d'autre part créer les conditions d'un rapport unitaire avec le contexte urbain. Ces pratiques renouent avec une tradition de l'art urbain qui avait été disqualifiée par l'urbanisme défini par Le Corbusier et la charte d'Athènes de 1933 ; l'habitant dans la ville redevient sujet et objet des intentions des concepteurs.

## Anticiper la ville

Une autre façon pour les paysagistes de participer à la construction du tissu urbain consiste à préparer le substrat sur lequel le bâti sera installé. Cette politique, connue sous le nom de préverdissement, ne permet pas seulement aux usagers des nouveaux quartiers de trouver un cadre de vie déjà constitué – et donc de valoriser rapidement le patrimoine immobilier ; elle met aussi à la disposition des aménageurs un outil de préfiguration de la ville pour accueillir le processus – souvent long – d'urbanisation.

Il y a quinze ans, l'idée de préverdissement voulait inverser le rôle confié au paysagiste : non pas, comme l'écrivait Ronan Desormaux, remplir une forme urbaine avec du végétal « après coup », mais « pré-paysager [...] pour mettre en place une trame végétale, qui soit suffisamment forte pour servir de réceptacle à une action d'urbanisation »<sup>35</sup>.

Il s'agissait en effet de renouer avec l'art de la composition urbaine et « d'envisager des tracés qui sont de l'ordre du paysage avant d'être des rapports de composition de monument à monument ou de façade à façade »<sup>36</sup>. N'y avait-il pas eu de remarquables antécédents historiques parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle comme le Cours-la-Reine ou comme les plantations de ce qui

allait devenir les Champs-Élysées ? Mais le fond du projet n'était-il pas aussi d'échapper à l'indigence de projets urbains limités à une programmation juridique et économique fonctionnaliste ?

Les pratiques du préverdissement apprirent surtout aux différents partenaires à travailler ensemble pour dessiner de manière concertée l'avenir d'un site ; pour traduire en formes et en relations des programmes chiffrés ; pour tenir compte des expériences observées en Angleterre et en Allemagne. À Reims (Chemetoff), comme à Rennes (Desormaux) ou à Dreux (Linda Leblanc), les paysagistes expérimentèrent, au début des années quatre-vingt, la préfiguration des quartiers en



La promenade plantée à Paris.

installant des trames bocagères, des linéaires d'arbres, des masses boisées comme « matière à créer des espaces ». Si cette préfiguration a abouti aux résultats escomptés, notamment dans les villes nouvelles, elle n'a parfois pas engendré les quartiers attendus, comme

34. Peter A., « Tramway dans sa ville », *Pages-Paysages* n° 6, 1996-97, p. 109.

35. Desormaux R., « Z.A.C. de Beaugerard, étude préalable », *Rencontres Diagonales*, 1984, p. 99, cité par Ansart C., ENSP, mémoire d'analyse de projet, 1999.

36. Steinbach M., *Étude préalable à l'édition d'un guide sur le préverdissement*, 1982, in Ossart C., op. cit.



à Dreux, où le projet de parc du quartier des Bâtes n'a pas été achevé<sup>37</sup>.

Aujourd'hui, le préverdissement reste un outil d'urbanisme paysagiste très opératoire, comme en témoigne le projet de Michel Desvigne et Christine Dalnoky sur la péninsule de Greenwich près de Londres<sup>38</sup>. Conçu sur le site de célébration de l'an 2000, le projet préfigure un futur quartier de ville avec un réseau de parcs, de promenades et de jardins autour du dôme d'exposition du millénaire. Il ne s'appuie pas sur l'histoire industrielle du lieu, considérée comme anecdotique à l'échelle géologique, mais sur une remise en cohérence géographique de cette partie du méandre plat de la Tamise faisant référence à l'image écologique de la forêt alluviale, dans laquelle le quartier viendra progressivement prendre sa place. « La péninsule est redressée par une logique de plantation où le dessin comme outil de projet a été écarté ». Des clairières sont « sculptées » dans une trame de 5 000 charmes et saules, reprenant l'idée déjà évoquée de matière reconstituée dans laquelle les vides et pleins de l'espace sont ménagés. Le projet se présente donc comme un processus à la fois spatial et social qui prépare les appropriations privées et publiques, permet le court terme de l'exposition tout en restaurant le substrat naturel sur un site à la nappe phréatique polluée. Intéressant par son concept de processus générateur de formes urbaines et naturelles, ce projet marque une



Parc départemental du Sausset.

inflexion dans les pratiques paysagistes en renonçant à valoriser la mémoire historique au profit de la mémoire géologique et d'un imaginaire naturaliste.

## La périurbanité : un idéal urbain de ruralité

En écrivant que « la culture propre des paysagistes les place précisément au point d'articulation des deux mondes urbain et rural », Sébastien Marot<sup>39</sup> fait des professionnels du paysage « les héritiers des paysans et des urbanistes ». Il les identifie comme des spécialistes

du « suburbanisme », capables de s'emparer des territoires qui ne seraient pas des « arrière-villes » à injecter d'urbanité, mais des « ante-cités », où la ville renouvellerait les dispositions scénographiques de son théâtre en réfléchissant son articulation à la nature et aux aménagements hérités de la ruralité<sup>40</sup>.

Il est vrai que la croissance de la ville dans ses couronnes successives a placé les architectes-paysagistes d'abord en accompagnateurs des actes architecturaux. Pragmatiques, ils ont appris « à prendre les trains en marche, à rattraper les coups partis et tous les gestes infirmiers de la couture, de la réparation »<sup>41</sup>. Après la dernière guerre, c'est en effet aux paysagistes qu'est confiée la réalisation des espaces verts accompagnant les grands ensembles d'habitations ; à Henri Pasquier le soin de créer en 1954 une cité-parc dans le quartier de l'Aubépin à Chalon-sur-Saône ; à Michel et Ingrid Bourne, à la même époque, celui de naturaliser les espaces libres du grand ensemble de Bron-Parilly, près de Lyon ; à Jacques Sgard et Bernard Lassus en 1959, de chercher une identité régionale aux espaces extérieurs de l'unité de voisinage de la Maurelette au nord de Marseille ; ou plus tard de 1970 à 1974, et toujours dans les périphéries en croissance, c'est à Michel Corajoud que sont confiées les réalisations du parc des Coudrays à Saint-Quentin-Yvelines, du parc de la Villeneuve à Grenoble et dix ans après du parc du Sausset au nord de Paris<sup>42</sup>.

Mais il n'est pas tout à fait exact de situer agriculteurs et urbanistes d'une part, et paysagistes d'autre part, dans une stricte relation d'héritage. En effet, les paysagistes ne sont ni agriculteurs, ni forestiers, ni urbanistes. S'ils reprennent les motifs de la ruralité – l'arbre, la haie, la prairie – ou de l'urbanité – la rue, la place, le jardin public –, c'est en tant que concepteurs agissant dans un registre esthétique et symbolique. S'ils accordent de l'importance dans leurs études à la partie rurale des territoires périurbains, c'est parce qu'elle est porteuse, en tant qu'espace accessible aux regards des citoyens, de qualités sensibles – couleurs, ambiances, horizon – dignes d'être reconnues, conservées et valorisées, parfois en concurrence avec leurs rôles économiques.

Dans ces régions périurbaines où refluent depuis vingt ans l'habitat individuel, les loisirs, mais aussi l'emploi avec l'attraction des centres commerciaux, l'enjeu paysagiste du suburbanisme n'a jamais été aussi important. La suburbia – les aires périurbaines de l'INSEE, la métropole de

37. Ansart C., *Faire ou fuir la ville : un p aux Bâtes* (Dreux). Mémoire d'analyse de projet, ENSP, 1999.

38. Dalnoky C. et Desvigne M., « Pixel d'arbres pour Greenwich », *Pages-Payages* n° 7, p. 172-176, 1998-1999.

39. Marot S., « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n° 1, 1995, p. 63.

40. Marot S., op. cit., p. 77.

41. Marot S., op. cit., p. 74.

42. Blanchon B., op. cit.

François Ascher<sup>43</sup>, ce que j'appelle des campagnes urbaines<sup>44</sup> – a atteint une étape de son développement où le paysagiste devrait accompagner la production des espaces urbains, agricoles et forestiers, dans le cadre d'une scénographie généralisée. Ce qui est en jeu – et essentiel dans une société où s'est imposée une culture du loisir, du bien-être et du bien-vivre – reste la capacité des territoires périurbains à être constitués en lieux paysagistes – jardins ou parcs – ou à porter un imaginaire de paysage en tant qu'espaces naturels, champêtres ou forestiers. L'organisation matérielle du territoire et sa composition formelle par rapport au regard de l'habitant ou du voyageur sont devenues des conditions essentielles de l'appropriabilité des images et par conséquent de la qualité reconnue des espaces. La transition entre les campagnes rurales faites pour produire et les campagnes urbaines faites pour habiter et produire sera donc l'une des questions principales du siècle prochain. Les réponses sont en France en cours d'élaboration sous forme de plans et de chartes de paysage, notamment dans les parcs naturels régionaux ; de nombreux syndicats intercommunaux et communautés de communes se fixent des règles négociées pour que l'histoire locale de la ruralité se fonde avec celle de l'urbanité dans un voisinage respectueux et non exclusif. Car il s'agit bien d'une refondation de territoire à habiter selon des règles nouvelles qui redéfinissent les rapports de l'espace public et de l'espace privé ; ce qui explique pourquoi les limites de l'action paysagiste sont rarement celles fixées par le maître d'ouvrage et pourquoi la conscience citoyenne contribue beaucoup à éclairer le débat.

## La double mission des paysagistes

Cet aperçu des pratiques paysagistes reste partiel. Il n'évoque ni leurs interventions de réhabilitation des grands ensembles, ni leur rôle dans la création des bases de loisirs, dans l'aménagement des établissements scolaires ou des autoroutes, ni encore leurs réponses à la commande privée, comme celle des sièges d'entreprises. Il passe presque sous silence leur rôle croissant de conseiller des maîtres d'ouvrage publics et privés et leur capacité à projeter les processus d'encadrement du devenir d'un territoire, puis à relayer ces intentions pour les inscrire matériellement dans l'espace.

En revanche, plusieurs traits marquants de la capacité des paysagistes à participer à la construction de la ville ont été soulignés<sup>45</sup>. En reconnaissant l'identité du site à aménager, dans ses dimensions historiques et géographiques, ils opposent une force régulatrice aux projets d'urbanisme et d'équipement. En effet les pratiques paysagistes, dans leur intention de reconquête du territoire à partir d'un site, ont besoin d'une com-

mande et d'un programme pour donner un sens à leur intervention concrète, et pour préparer le site à des usages sociaux en débordant parfois les limites assignées de l'intervention.

En second lieu, ils ont introduit le temps dans leurs stratégies spatiales : le temps historique de la mémoire des lieux, mais aussi le temps à venir ; ce qui définit le projet de paysage comme un processus explicable et modifiable, ouvert à tous les acteurs de la production de l'espace, c'est à dire comme un mouvement lent de transformation des espaces matériels et du rapport social à ces espaces.

Enfin leurs pratiques – et c'est sans doute le plus important – ont redonné à l'homme sensible – l'usager de l'espace public – un rôle central de sujet percevant ; en lui restituant sa relation à l'horizon comme à la plurisensorialité du lieu ; en rétablissant l'épaisseur – les trois dimensions – des milieux à vivre, trop souvent oubliée dans les cartes et plans ; en redonnant à la vie naturelle les conditions d'existence et d'évolution qu'elle avait souvent perdues dans la ville ; en créant enfin les conditions spatiales d'une vie sociale urbaine, que n'apportent pas les procédures urbanistiques ordinaires en France.

Ce savoir-faire, qui les porte à chercher des identités singulières aux sites à aménager et à en évaluer la pertinence à travers la reconnaissance sociale, les place en pratique dans une situation de double mission. Dans les centralités densément peuplées et au tissu urbain compact, ils cherchent à créer et à garantir l'urbanité de l'espace public, c'est-à-dire sa capacité à attirer et à rassembler. En revanche, ils sont également, dans l'ensemble des territoires urbains et périurbains, les garants de la présence matérielle de la non-ville – de la nature forestière, agricole ou aquatique, comme des parcs et des jardins. Ils ont à veiller à ce que les conditions matérielles d'existence des paysages imaginaires demeurent intactes, à ce qu'elles soient restaurées ou réinventées, et doivent composer à cet égard avec des intérêts privés et publics. Entre villes et campagnes, conquérants d'un entre-deux imaginaire et sculpteurs des formes inépuisables de la nature dans la ville<sup>46</sup>, les paysagistes, héritiers de l'art historique des jardins, sont devenus les médiateurs exigeants de la refondation de la nature des espaces publics.

**Pierre Donadieu**

43. Ascher F., *Metapolis ou l'avenir des villes*. Paris, Odile Jacob, 1995

44. Donadieu P., *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud/ENSP, 1998

45. Qui recoupe en grande partie ceux évoqués par Marot S., op. cit., p. 70-71.

46. Sur ce sujet, on consultera le n° 74 des *Annales de la recherche urbaine*, « Natures en ville », 1997.

**Pierre Donadieu** est professeur à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, où il anime le département Agriculture urbaine.